

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme FRAGNE SYLVIE 03239 MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	57	Agent spé pal écoles mat 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps non complet (>= seuil CNRACL) à 30.52 h Depuis le 01-04-2019 (anc. 6 A 9 M)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 9ème échelon Depuis le 16-08-2025	OuiNon		01-01-2026

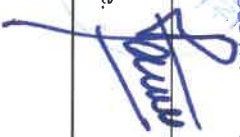
RÉPARTITION Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles			
Total	Hommes	Femmes	
1	0	1	

RÉPARTITION GLOBALE			
Total	Hommes	Femmes	
1	0	1	

Fait le : 29/01/2026

à Saint Martin la Plaine

L'Autorité Territoriale :



L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.
Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme MERCIER CLAIRE 05069 MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	59	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps non complet (>= seuil CNRACL) à 28.43 h Depuis le 01-10-2017 (anc. 8 A 3 M)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 21-07-2023	Non		01-01-2026

RÉPARTITION Adjoint technique territorial principal de 1ère classe			
Total	Hommes		Femmes
1	0		1

RÉPARTITION GLOBALE			
Total	Hommes		Femmes
1	0		1

Fait le : 29/01/2026 à Saint Martin la Plaine

L'Autorité Territoriale : La maire, l'adjoint technique

L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.
Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Identité	Age	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
Mme TROISIEME PIERRETTE 07335 MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	62	Adjoint d'animation pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps non complet (>= seuil CNRACL) à 30.53 h Depuis le 01-10-2017 (anc. 8 A 27 J)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 07-12-2024	Non		01-01-2026

RÉPARTITION Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe			
Total	Hommes	Femmes	
1	0	1	

RÉPARTITION GLOBALE			
Total	Hommes	Femmes	
1	0	1	

Fait le : 29/01/2026 à Saint Martin la Plaine

L'Autorité Territoriale : Le maire, Martial Fauvelat

L'autorité Territoriale indique sa décision par OUI ou par NON.
Dans l'affirmative, elle mentionnera le rang de classement pour le grade de promotion ainsi que la date prévue dans la nomination. Ces éléments doivent être concordants dans la chronologie.

